

## Collecte et recyclage des déchets organiques : Modus Operandi



### Chez le client

#### **Déchets autorisés, sans emballages :**

- Déchets de cuisine, plats préparés et retours-assiettes
- Fruits et légumes
- Viande, os, et graisse
- Pain et confiserie
- Résidus organiques provenant de la production alimentaire

Des conteneurs de type de 140L à roulettes (1066x512x485mm) sont mis gratuitement à la disposition des clients par MCA Recycling. Ceux-ci portent la mention « **CATEGORIE 3 - Impropre à la consommation humaine – Niet geschikt voor menselijke consumptie** ».



Chaque conteneur est protégé au moyen d'un liner en plastique (composé à 100% de plastique recyclé post-production) afin de protéger les conteneurs. MCA Recycling se charge de l'échange des conteneurs pleins/vides et propres chez ses clients.



Selon ce qui est décidé par le client (pour des raisons pratiques ou d'hygiène) les conteneurs sont vidangés à fréquence prédéterminée (qu'ils soient pleins, mi-pleins ou quasi-vides) ou à la demande.

Seuls les déchets organiques peuvent être récoltés, aucun contenant ou sac n'est accepté. Les conteneurs de 140L peuvent être placés directement en cuisine (*possibilité de prévoir une pédale pour l'ouverture automatique du conteneur, sur demande*), soit dans les locaux-poubelles.

Des petits contenants intermédiaires pratiques et esthétiques de 8L (230x225x275mm), avec poignée et couvercle qui ne laisse pas passer les odeurs, peuvent être utilisés aux étages/bureaux (ex les Coffee Corner) pour collecter les déchets organiques. Ceux-ci seront vidangés *par le personnel du client* dans les conteneurs de 140L.



## Collecte et recyclage des déchets organiques :



ORGANIC  
WASTE

### Modus Operandi

#### Chez MCA Recycling



Les conteneurs de 140L pleins de retour des clients sont centralisés et vidangés sur le site de MCA Recycling (liner inclus) dans une presse organique étanche de 16T, propriété de MCA Recycling.

Les bacs de 140L vidés ne sont que très légèrement sales car ils sont protégés au moyen du liner vidangé en même temps que les déchets organiques. Ils sont nettoyés (intérieur et extérieur) au moyen de l'installation de lavage des bacs déjà présente sur notre site. Le liner nous permet d'utiliser moins d'eau et de produit nettoyant pour leur lavage.

Après séchage de ceux-ci, un liner en plastique 100% recyclé est à nouveau placé dans le conteneur afin qu'il puisse être livré chez un client.

#### Chez le Recycleur

Lorsque la presse organique est pleine, celle-ci est transportée pour être vidangée sur le site de notre partenaire, à une septantaine KM de MCA Recycling. La presse, vidangée et nettoyée le cas échéant, est ramenée sur le site de MCA Recycling. **En moyenne, la presse organique peut accueillir la vidange de +/- 300 conteneurs de 140L, ce qui équivaut à un poids d'un peu moins de 11T.**

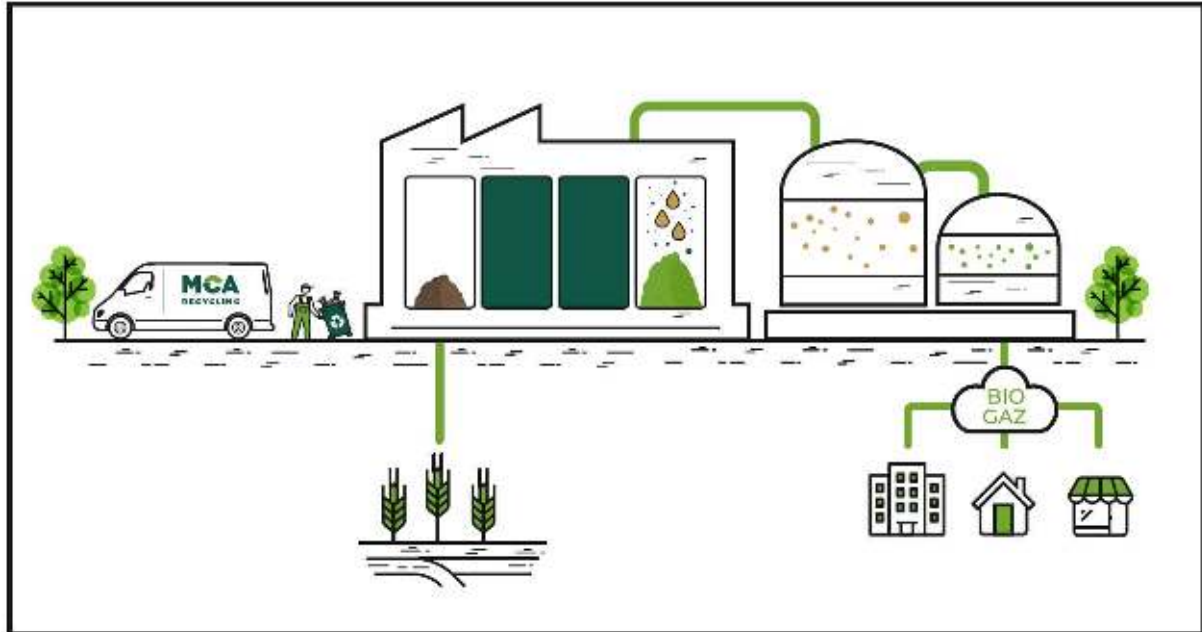


Tous les produits collectés sont transformés de manière efficace en matières premières via le procédé de biométhanisation (processus de fermentation qui transforme les produits bio-organiques en méthane, lequel est ensuite directement injecté dans le réseau de distribution de gaz (ORES). Le digestat (résidu sec) est valorisé comme amendement du sol à des fins agricoles. Uniquement les déchets organiques peuvent être récoltés, aucun emballage ou sac n'est accepté.

Seuls les liners en plastiques (100% recyclé) sont autorisés. Ceux-ci sont séparés des déchets organiques et sont transformés en pellets. C'est pour cette raison que le choix de l'utilisation de liner en plastique 100% recyclé a été effectué, des sacs en plastique compostables ou biodégradables n'ont pas leur raison d'être/plus-value dans ce processus.



**Modus Operandi**



Résumé du processus de recyclage :

Déchets	Processus recyclage (étapes effectuées chez MCA)	Matière première secondaire	Ex. nouveau produit fini	Pays de traitement
Déchets organiques (restes de cuisine)	Mise en presse – nettoyage (séparation organique >< emballages/sac) – processus de biométhanisation (fermentation)	- Organique : Biométhane + digestat (résidus secs) - Déchets emballages : pellets	- Gaz de ville + engrais - Pellets	Belgique